

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : Mme QUOEX Valérie Date de convocation : 8 novembre 2024
Réf : 24158 Objet : Avenant SERMA frais secours Serma saison 2024/2025	Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Carole - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Sonia Absents ou excusés : Mme TAVERNIER Marie -Laure Procuration : Mme TAVERNIER Marie -Laure à Christine SIBIL

Monsieur MUFFAT Michel présente au conseil municipal conformément à la convention entre la commune et son délégataire la SERMA, pour la gestion de la distribution des secours sur le domaine skiable de Montriond (fixant les tarifs de la saison 2024/2025 et notamment son article n°8.

Vu la proposition de tarifs de secours sur piste pour la saison d'hiver 2024/2025, présenté par la SERMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** les tarifs de la saison 2024/2025 fixant les frais de secours applicable par le délégataire, la SERMA (avenant ci-joint)

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire de séance,

QUOEX Valérie



Le Maire,

Jean-Claude DENNE



P/Le Maire
Par délégation
M. MUFFAT Michel (la Glière)
1er adjoint au Maire

**CONVENTION
COMMUNE DE MONTRIOND**

**SOCIETE DES REMONTEES MECANIQUES
DE MORZINE - AVORIAZ**



DISTRIBUTION DES SECOURS

AVENANT n°6

Vu la convention concernant la distribution des secours sur le domaine skiable, dans le cadre de la délégation de service public avec la SERMA
Vu la délibération du 13 novembre 2024

Article 1 :

Comme le prévoit l'article 12 de la convention entre la commune et la Société d'exploitation des Remontées mécaniques de Morzine – Avoriaz (SERMA), les tarifs pour la saison 2024/2025 sont :

TYPE DE SECOURS	2024/2025 TTC
Front de neige/Transport	72.00 €
SECOURS BARQUETTE Zone A	289.00 €
SECOURS BARQUETTE Zone B	508.00 €
Forfait évacuation secours hélicoptère	289.00 €
Indemnes et assisté	201.00 €
Secours Hors - piste barquette	871.00 €
Ces tarifs peuvent être majorés des taux horaires suivants :	
- Pisteur secouriste	57.00 €
- Chef équipe	71.00€
- Chenillette	206.00€
- scooter	65.00€

Fait à Montriond
Le

Le Maire
DENNE Jean-Claude

La SERMA